

TRESPA® METEON®

Cintrage à froid

CINTRAGE À FROID DES PANNEAUX

Le présent document a pour seule vocation de présenter des recommandations d'ordre général. Ces recommandations ainsi que l'ensemble des données relatives aux essais, aux codes applicables et à la conception sont exclusivement fournies à titre d'information. Aussi Trespa recommande vivement à ses clients, aux maîtres d'ouvrage et aux architectes de consulter un ingénieur en BTP ou autre professionnel du bâtiment agréé en ce qui concerne la mise en œuvre et la conformité aux exigences de conception, aux codes, dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi qu'aux normes d'essais. Veuillez prendre connaissance des codes locaux et des exigences de conception applicables pour assurer une mise en œuvre conforme.

Les certificats ou rapports d'essais disponibles pour les panneaux Trespa® Meeon® ne couvrent pas l'opération de cintrage à froid destinée à former des panneaux incurvés. Les fixations mécaniques de panneaux Trespa® Meeon® montés selon une configuration convexe sont sollicitées différemment de celles de panneaux plans. Ce mode de pose n'est couvert par aucun certificat ou rapport d'essais.

Les panneaux Trespa® Meeon® de 6 mm ($\approx 1/4$ in) et 8 mm ($\approx 5/16$ in) d'épaisseur peuvent être montés selon une incurvation convexe sur une ossature adaptée au moyen d'un système de fixation mécanique. Le panneau doit présenter un rayon de courbure et un rapport longueur/hauteur minimum qui sont fonction de son épaisseur (voir tableau).

ÉPAISSEUR DE PANNEAU		RAYON DE COURBURE MINIMUM DU PANNEAU		LONGUEUR MINIMUM		RAPPORT LONGUEUR/HAUTEUR
MM	IN	M	IN	MM	IN	
6	$\approx 1/4$	2	≈ 79	1200	≈ 47	1:2
8	$\approx 5/16$	4	≈ 157	1800	≈ 71	1:2

L'ossature et la fixation doivent répondre à des exigences spécifiques pour assurer la pose et la mise en œuvre conformes des structures incurvées.

Ossature

Dans la mesure du possible, la structure de l'ossature doit supporter le panneau sur toute sa longueur.

Il est nécessaire, pour obtenir une incurvation régulière, de réduire les distances entre éléments de la structure d'ossature.

La qualité et le traitement de l'ossature doivent être conformes aux certificats, réglementations et normes de la construction en vigueur et doivent être déterminés avec le plus grand soin par un architecte ou autre professionnel du bâtiment.

Fixation

La pose de panneaux Trespa® Meeon® sur une ossature incurvée doit être réalisée au moyen de fixations mécaniques visibles. Les entraxes des fixations (rivets sur ossature métallique ou vis sur ossature bois) du système de fixation retenu doivent être réduits de 25 %. Ces entraxes de fixation réduits doivent être déterminés par des calculs appropriés.

La distance aux bords des fixations près des deux bords droits aux extrémités du panneau doit être de 20 mm ($\approx 3/4$ in).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Vous avez réalisé la présente impression à partir du site www.trespa.info (le Site). En accédant au Site et en imprimant le présent document, vous acceptez les conditions d'utilisation du Site. Veuillez-vous référer au Site pour connaître toutes les conditions qui s'appliquent au présent document. Le système présenté dans ce document n'est peut-être pas adapté à toutes les applications et à tous les pays. Les données relatives aux essais et aux certifications ne vous sont fournies qu'à titre indicatif. Nous vous recommandons vivement, ainsi qu'à tout autre utilisateur de ce document, de consulter des experts indépendants pour tout ce qui concerne la conformité aux exigences de conception et aux codes et dispositions législatives et réglementaires applicables ainsi qu'aux normes d'essais. Veuillez prendre connaissance des règles locales et des exigences de conception applicables pour assurer une mise en œuvre conforme. Trespa décline toute responsabilité quant aux conséquences de l'utilisation que vous faites du présent document.

Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur et autres droits relatifs au contenu du Site et du présent document imprimé à partir du Site (y compris les logos, marques de produits, marques de services, logiciels, bases de données, éléments audio, éléments vidéo, textes et photographies), appartiennent à Trespa et/ou à ses bailleurs de licence. © Trespa, Meteor, Pura, Pura NFC, Athlon, Izeon, Toplab, Toplab^{PLUS}, Toplab^{PLUS ALIGN}, Toplab^{ECO-FIBRE}, Toplab^{VERTICAL}, Toplab^{BASE}, Trespa Essentials et Mystic Metallics, Virtuon, Volkern sont des marques déposées de Trespa.

Les déclarations, offres, devis, ventes, fournitures, livraisons et/ou accords oraux ou écrits et toutes les prestations de Trespa qui s'y rapportent sont régis par les conditions générales de vente de Trespa International B.V. (Algemene verkoopvoorwaarden Trespa International B.V.) déposées à la Chambre de commerce (Pays-Bas) le 9 mai 2023 sous le numéro 24270677, qui sont disponibles et téléchargeables sur le site internet www.trespa.com.

Les déclarations, offres, devis, ventes, fournitures, livraisons et/ou accords oraux ou écrits et toutes les prestations de Trespa North America Ltd. qui s'y rapportent sont régis par les conditions générales de vente de Trespa North America, qui sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de Trespa : www.trespa.com/documentation. Le texte desdites conditions générales de vente est disponible gratuitement sur demande. Trespa rejette toutes conditions générales autres que celles mentionnées ci-dessus et écarte leur application, même s'il y est fait référence dans des demandes de devis, confirmations de devis ou autres documents de la partie contractante ou sur le papier à en-tête de celle-ci et si Trespa ne les conteste pas expressément.